



# AVANT DE CONFINER, RELOGEZ!

**Mercredi 28 et jeudi 29 octobre, Emmanuel Macron et son gouvernement ont annoncé un reconfinement. A la suite du confinement de Mars, les dirigeants français se disent instruits des enseignements de la première vague et investis d'une mission de protection de la population. Néanmoins, derrière des annonces appelant à la "solidarité nationale" se cache une réalité impitoyable : celle des mal logé.e.s, des sans logis et des locataires précaires.**

Malgré l'annonce du 3 novembre d'Emmanuelle Wargon, demandant aux Préfets de France "d'ouvrir autant de places que nécessaire pour une mise à l'abri générale", le PIAO (115) n'est pas en capacité de fournir un hébergement aux personnes sans-logis. Ceci expose ces personnes :

- A vivre dans des conditions d'hébergement ne respectant pas les normes d'habitabilité[1], des hôtels et des foyers dans lesquels doivent cohabiter dans d'uniques pièces des familles avec enfants ou plusieurs personnes isolées.
- Des risques de contamination à la Covid-19 plus élevée que le reste de la population en raison de leurs conditions de travail exposées et de leur condition d'hébergement [2]
- Et une situation de risques plus élevée que le reste la population, due à leurs emplois souvent précaires, en effet : *"Les personnes appartenant au cinquième de la population ayant les revenus les plus faibles ont, toutes choses égales par ailleurs, une fois et demie plus de risques d'avoir une de ces comorbidités que les personnes appartenant au cinquième de population ayant les revenus les plus élevés"* [3]

**De plus, les mal logé.e.s et sans logis, déjà soumis.e.s à des pressions quotidiennes dues à l'insalubrité de leur lieux de vie : Air rendu irrespirable par l'humidité, rats, nuisibles tels que les punaises de lit, pressions des marchands de sommeil si ils-elles dénoncent leurs conditions d'habitations ou tardent à payer leur loyer et aux conflits intra-familiaux, se verront également confronté.e.s à des complications dues aux décisions de l'Etat français :**

- Durant le mois de novembre, de nombreuses personnes se verront convoquées au tribunal en vue d'être expulsées de leur logement en 2021;
- Condition d'accès au chômage récemment modifiées compliquant l'accès à cet aide ;
- Amendes de 135€ car ils-elles vivent à la rue ou ne possèdent pas de moyen d'obtenir et de présenter d'attestations de sortie ;
- Diminution de 3,2 milliards d'euros sur le budget des APL programmées en 2021 dans le cadre de la loi finance, main basse sur le 1% logement [4] ;
- Criminalisation des occupants sans titre de logements vacants.

**Le Droit Au logement 31 appelle à la mobilisation des sans logis, des mal-logé.e.s et des locataires qui payent le lourd tribut du COVID, tandis que d'autres fuient l'épidémie avec leur avion particulier, pour manifester même pendant le confinement et exiger :**

- L'application de la loi de réquisition alors que 3,1 millions de logements sont vacants;
- Le respect et l'application de la loi DALO et du Droit à l'hébergement jusqu'au relogement stable, décent et accessible;
- La révision du projet d'ordonnance sur le logement indigne en vue de renforcer les droits des victimes et leur protection;
- Un moratoire des procédures d'expulsion ;
- L'effacement des dettes de loyer et d'accession à la propriété ;
- Le rétablissement et le renforcement des APL en HLM ;
- Un financement public massif pour produire de vrais logements sociaux (PLAI) , l'abandon de toute ponction sur les fonds du logement social ;
- La baisse des loyers dans le secteur locatif privé et une police du logement pour vérifier le bon respect des droits des locataires tels que l'encadrement, le gel des loyers à la relocation, la décence du logement et la bonne qualité des nouveaux logements et des réhabilitations thermiques de plus en plus bâclées...
- La taxation des plus-values tirées de la spéculation immobilière et du logement cher.

**Nous exigeons également, au vu du contexte sanitaire, le relogement digne et pérenne pour les familles du 36 rue roquelaine. Nous exigeons le relogement des 11 étudiant-e-s sans-abris et de nos deux adhérent-e-s locataires récemment expulsé-e-s qui sont toujours sans solution.**

**Alors que le gouvernement met la priorité sur l'ouverture des écoles et collèges, sur sa "grande mission" protectrice, les pouvoirs locaux feraient mieux de mettre leur priorité à reloger dignement. Encore plus pour des situations qui sont connus des service préfectoraux. Faire la sourde oreille ne règle rien mais montre bien le côté peu humain de ces services.**

[1] Le surpeuplement est calculé de la manière suivante : 9m2 pour un personne, 16m2 pour 2 personnes, et 9 m2 par personne supplémentaire.

[2] Enquête de Médecins sans frontières, Epicentre et de l'Institut Pasteur sur le sujet: <https://www.msf.fr/communiqués-presse/covid-19-une-enquete-epidemiologique-revele-une-sur-contamination-dans-des-lieux-de-regroupement-de-personnes-en-grande>

[3] Dossier de la DREES sur la question: <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd62.pdf>

[4] L'argent du 1% logement, principal financeur de la production nouvelle de HLM est convoité par l'état pour combler les baisses d'impôts des riches et les largesses faites aux entreprises sans contrôle.

**CE QUI EST INDIGNE, C'EST CETTE POLITIQUE HYPOCRITE.  
COMMENT SE CONFINER SANS TOIT ?  
COMMENT SE CONFINER DANS UN LOGEMENT VÉTUSTE ?**



**UN TOIT C'EST UN DROIT!**